

ENQUÊTE SUR LES EXPÉRIENCES DE REPÉRAGE PRÉCOCE DE FERMES SANS SUCCESSION POUR L'INSTALLATION



RÉSUMÉ

Alterfixe est une association citoyenne qui œuvre à faciliter l'installation et la transmission des fermes, actuellement implantée dans l'Orne, en Mayenne et dans le Lot et Garonne. En 2025, l'association a mené une enquête sur les dispositifs de repérage des fermes sans succession. D'ici à 2030, 50% des fermes actives en 2020 vont changer de mains, et $\frac{2}{3}$ des fermes qui changent de mains disparaissent. Pour maintenir, voire augmenter, le nombre d'agriculteurs et agricultrices, favoriser le dynamisme de nos campagnes, préserver les écosystèmes et garantir des filières alimentaires résilientes, durables et locales, nous devons favoriser la transmission de ces fermes plutôt que les agrandissements. Or, la multiplicité et le manque de porosité des réseaux rend l'accès à l'information difficile, tant pour les porteurs et porteuses de projet que pour les futurs cédants et cédantes. Nous avons donc tenté de dresser des portraits d'expérimentations mises en place pour favoriser la circulation de ces informations. N'ayant pas vocation à être exhaustive, cette enquête offre néanmoins un aperçu des initiatives existantes et la manière dont elles s'articulent avec les spécificités de chaque territoire. Par ce travail, l'association espère remettre sur la table cet aspect central du renouvellement des générations agricoles, par le repérage des cédants et leur mobilisation bien avant leur départ, et favoriser le partage d'expériences entre structures travaillant sur le sujet.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

L'association Alterfixe

MÉTHODE ET CRITIQUE

CATÉGORISATION

I. Mobilisation de personnes ressources

Fiche Porte à porte transmissibilité

CIVAM 35 Installation-Transmission (Ille-et-Vilaine)

Fiche Référents communaux Installation-Transmission

Val de Garonne Agglomération (Lot-et-Garonne)

Fiche Élus sentinelles

PNR Haut Languedoc (Hérault, Tarn)

II. Groupes d'échanges locaux

Fiche Comités locaux installation transmission

Terre de Liens Alsace

Fiche Comité local installation foncier

Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc

Fiche Pôle Ressource

Valence Romans Agglomération (Drôme)

Fiche Comité local installation transmission

Dieulefit Bourdeau (Drôme)

III. Partage d'une base de données

Fiche Cellule Foncière installation transmission

Terre de Liens Alsace

Fiche Comité local transmission

Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence

Fiche Comité Trajectoire

Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique)

Fiche Observatoire du foncier

Métropole Rouen Normandie - PAT

CONCLUSIONS

Références bibliographiques

INTRODUCTION

Entre 2010 et 2020, 100 000 fermes ont disparu en France. D'ici 2030, 100 000 autres risquent de disparaître. Le système agricole et alimentaire français traverse un bouleversement démographique majeur, dû en partie au manque de renouvellement des agriculteurs. Lors du recensement agricole de 2020, il est constaté que 50% des agriculteurs exploitants auront l'âge de partir en retraite d'ici à 2030. La moitié des fermes françaises auront donc changé de mains d'ici cinq ans. Or, lorsqu'elles changent de main, deux tiers des fermes sont absorbées par les fermes autour, qui rachètent les terres. Cela participe à la dynamique d'agrandissement de la taille moyenne des exploitations. Cette dynamique n'est pas neutre pour l'avenir du paysage agricole, de nos campagnes et de nos assiettes. Le phénomène d'agrandissement des exploitations agricoles a un coût important pour les territoires. Il diminue les emplois dans les zones rurales, favorise la production industrielle au détriment d'une alimentation durable et locale, et accélère la disparition des services de proximité.¹ En outre, le renouvellement des générations agricoles s'inscrit dans la nécessaire transition écologique et sociale de nos systèmes agricole et alimentaire. L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) souligne ainsi l'importance de penser les installations agricoles pour y faire face, non seulement en renouvelant les actifs agricoles, mais aussi en repensant les conditions de travail et les pratiques.² La dernière loi d'orientation agricole fixe d'ailleurs comme objectif premier "d'assurer la pérennité et l'attractivité de l'agriculture ainsi que le renouvellement de ses générations d'actifs, en facilitant l'installation, la transmission et la reprise d'exploitations". L'enjeu de transmission des fermes est donc majeur, conditionnant l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation. Mais la transmission agricole est un processus lui-même complexe et singulier.

Seulement trois ans avant leur départ en retraite, environ 30% des agriculteurs ne savent pas encore ce que va devenir leur exploitation. Transmettre n'est pas un geste anodin dans la vie d'un.e agriculteur.rice. Céder son outil de travail, auquel on a dédié une partie de sa vie, qui a parfois été hérité de la famille, demande une réflexion préalable. Et quand la décision est prise de transmettre, les agriculteur·ices cédant·es favorisent des personnes de confiance. La transmission hors du cadre familial, ou à des personnes qui ne viennent pas de familles agricoles, peut au contraire représenter un échec,³ ou plus simplement un risque, puisqu'il est difficile d'estimer les compétences des repreneurs. Le coût cognitif augmente d'autant plus si le projet de reprise est éloigné de ce qui est connu, en termes de mode de vie, de travail et de vision de l'agriculture.⁴ Pourtant, les profils des porteurs de projet agricole sont en pleine évolution.

Si historiquement les transmissions agricoles s'effectuent en majorité d'une génération à l'autre au sein de la famille, cette tendance tend à s'atténuer et les parcours vers l'installation agricole ne sont plus aussi uniformes. D'après l'étude Agrinovo sur les profils et les parcours des personnes installées, les héritiers ne constituent que 56% des jeunes installé·es, avec une diversité de parcours et d'origines pour les autres.⁵ En outre, les porteurs de projet en parcours d'installation rencontrent eux aussi de nombreuses difficultés. Le développement d'un système agro-industriel reposant sur la rentabilité par la productivité pousse les fermes à s'agrandir, devenant des outils de production trop coûteux et trop contraignants pour de jeunes installé·es. L'accès au foncier, la recherche d'associés potentiels, les contraintes financières, les verrous institutionnels sont autant d'obstacles qui freinent le chemin vers la création d'une activité agricole. L'intégration aux cercles de confiance, aux dynamiques locales et aux réseaux d'entraide agricole est un moment souvent charnière.⁶ Dès lors, le processus de transmission d'une ferme, pour faire face à tous ces obstacles, est un parcours de temps long et qui doit être anticipé.

Considérant le besoin de voir les fermes être transmises, et la complexité et la durée de la transmission, il apparaît nécessaire d'anticiper la cessation d'activité agricole. Contacter les agriculteur·ices en amont de leur départ, permet d'informer, sensibiliser et accompagner vers la transmission. C'est un travail qui est effectué notamment par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Quatre ans avant l'âge de départ en retraite, les agriculteur·ices reçoivent une lettre de rappel incitant à effectuer la Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA). Cette déclaration, à réaliser 3 ans avant le départ en retraite, doit permettre de repérer les fermes sans repreneur, offrir la possibilité de bénéficier d'un accompagnement à la transmission et mettre en contact avec des porteurs de projet intéressés. A partir des informations ainsi recueillies, chaque chambre d'agriculture départementale ou régionale remplit le Répertoire Départ Installation (RDI), plateforme contenant les informations de futurs cédants et de potentiels repreneurs, dans le but de les mettre en lien. Toutefois, les agriculteurs en âge de partir en retraite ne remplissent pas toujours la DICAA. Si la démarche est obligatoire, elle n'est pas sanctionnée. Elle donne accès à des aides à la transmission uniquement. Tous les agriculteurs n'y donnent pas suite. En outre, le rappel envoyé par la MSA consistant en une lettre relativement impersonnelle, cela ne répond pas toujours au besoin d'un accompagnement personnalisé pour répondre aux questions éventuelles sur la transmission. Cet exemple de la MSA illustre un élément de blocage majeur de la transmission : la facilité des agriculteur·ices à entamer des démarches de transmission en anticipation. Ensuite, les informations disponibles sur le RDI ne sont pas accessibles sans passer par les chambres d'agriculture. En outre, les syndicats agricoles, Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), coopératives, propriétaires non agriculteurs, agriculteurs voisins, collectivités locales, syndicats des eaux, les parcs naturels régionaux, les comptables, les

assurances sont autant d'entités en contact direct avec des agriculteurs, et ayant connaissance de départs à venir.⁷ Le second frein réside donc dans le manque de transmission des informations entre structures sur les départs à venir, sur les points de blocage des situations de transmission ou de reprise, sur les opportunités pour les repreneur·euses. Dépasser ce manque de porosité entre réseaux permettrait de mieux anticiper et accompagner les parcours de transmission.

Nous avons alors imaginé une enquête pour mettre en lumière des initiatives pour dépasser ce frein, tentant de répondre à la question : **Comment repérer les agriculteurs et agricultrices en recherche de repreneur·euses ou d'associé·es ?**



L'ASSOCIATION ALTERFIXE

L'Alterfixe s'inscrit dans le paysage agricole depuis 2022, pour soutenir les installations et transmissions à travers une méthode appuyée sur le pair à pair et l'éducation populaire. Créé dans le bocage ornaïs, en Normandie, par des agriculteur·ices et habitant·es, le projet vise à favoriser la rencontre entre agriculteur·ices d'aujourd'hui et de demain, pour préserver le paysage bocager, sa biodiversité et le système alimentaire local du territoire. Le collectif organise des camps autogérés de deux à trois semaines et des week-ends à destination des porteurs et porteuses de projet. L'objectif est de les aider à découvrir le territoire et se créer un réseau, travailler sur la concrétisation de leur projet d'installation, découvrir les fermes localement pour s'inspirer et se projeter, et partager son expérience et des difficultés d'installation avec d'autres. C'est donc autour de la convivialité et de la solidarité que l'Alterfixe a constitué un réseau qui a vu des installations d'habitant·es et salarié·es agricoles sur le territoire, la création d'activités paysannes et artisanales comme des galettes de sarrasin ou du pain paysan, la reprise d'un restaurant de village, la reprise d'une ferme laitière, des initiatives de test agricole et plusieurs autres projets de reprise à l'étude. Le projet de l'association essaime aujourd'hui dans d'autres régions. L'association s'est implantée cette année en Mayenne et dans le Lot et Garonne, et de nouveaux essais sont en développement dans d'autres territoires. Dans le cadre de son soutien aux porteur·euses de projet, l'association a constaté le besoin de développer le lien avec les agriculteur·ices en recherche de repreneur·euses ou d'associé·es, au-delà de ses réseaux de connaissances.

MÉTHODE ET CRITIQUE

La présente enquête vise à identifier des outils et méthodes mises en œuvre dans différents territoires, pour repérer les fermes sans succession ou en recherche d'associé·es. Ce travail n'a pas vocation à l'exhaustivité, mais vise à offrir un aperçu d'initiatives inspirantes. L'objectif de ce travail est de participer à l'ouverture de discussions sur le sujet du repérage des agriculteur·ices en recherche de repreneur·euses ou d'associé·es, et de la coopération inter-structure qui peut se mettre en place autour. Ainsi, l'association espère contribuer à la mise en commun de méthodes localisées, pour diffuser les pratiques de coopération que l'on trouve dans certains territoires.

Le travail d'enquête s'est appuyé sur des recherches au sein de différents réseaux, notamment la plateforme RECOLTE, autrement nommée le Recueil d'Expériences Collectives et Territoriales sur le foncier agricole, portée par l'INRAE et Terre de Liens, et sur les rapports du réseau InPact. Pour recueillir des données plus précises, treize entretiens semi-directifs ont ensuite été menés par Pauline Moreul, alors en volontaire en service civique auprès de l'association, avec l'appui de Yves Madeline, bénévole. A l'issue de ce travail de collecte, nous avons pensé une classification pour mettre en regard les différentes méthodes d'action, et faciliter leur appropriation et les échanges. Cette classification a été présentée une première fois lors d'une réunion en visioconférence avec le groupe des personnes enquêtées, pour être soumis à un premier regard critique, afin d'être précisée. Cette classification vise à faciliter la lecture et la compréhension des différents paramètres qui peuvent varier en fonction des expérimentations. Il n'a pas vocation à lisser ni à simplifier les expérimentations, mais doit être utilisé comme un outil pour comprendre leur diversité.

La présente enquête doit être lue avec un regard critique. Les quelques éléments qui suivent doivent permettre de prendre du recul à la lecture. L'Alterfixe s'appuie largement sur le réseau InPact dans ses actions, aussi les acteur·ices interrogé·es font majoritairement partie de ces réseaux. Cela oriente nécessairement les réponses et le type d'actions mises en place. En outre, le profil des personnes interrogées mérite d'être observé. Il manque plusieurs types d'acteurs dans la liste, notamment des syndicats agricoles, des acteurs économiques comme des banques ou des coopératives, ainsi que des propriétaires fonciers non agriculteurs·ices. Enfin, l'enquête pourrait être approfondie en interrogeant des agriculteur·ices sur leur parcours de transmission, pour mieux comprendre les leviers utilisés et ouvrir des perspectives plus affinées sur les actions à mettre en place. Cela pourra faire l'objet d'un travail d'approfondissement.

CATÉGORISATION

Repérer les agriculteurs en amont de leur transmission est un travail minutieux. Ce travail d'ingénierie sociale n'est pas une science exacte, il n'y a pas de recette qui fonctionne invariablement. Pour le mettre en place, deux réalités sociales sont prises en compte : les enjeux du processus de transmission, développés dans l'introduction du présent document, et les dynamiques inter-structures locales. Ces dernières sont en effet variables d'un territoire à l'autre, et d'un moment à l'autre. L'histoire locale, l'inter-connaissance entre les technicien·nes, la sensibilité au sujet de la part des élu·es sont autant de variables qui modifient les actions possibles. Dès lors, les expérimentations rencontrées, si elles poursuivent le même objectif de repérer les agriculteur·ices en recherche de succession ou de reprise, ne prennent pas la même forme. Toutefois, des similarités apparaissent et nous ont permis de construire une catégorisation, selon les leviers actionnés. Si certaines actions s'appuient sur la mobilisation de personnes ressources, désignées ou formées, d'autres s'appuient sur des moments identifiés comme des groupes d'échange sur la transmission. Enfin, certaines structures font le choix de partager des outils, tels que des bases de données, pour couvrir au maximum les situations de transmission du territoire.

I. MOBILISATION DE PERSONNES RESSOURCES

Le métier agricole étant souvent considéré comme un métier-passion,⁸ la transmission d'une ferme n'est pas une simple transmission d'entreprise. Envisager de quitter, voire transmettre un outil de travail auquel on a dédié une partie de sa vie représente un parcours intime, qui peut s'avérer difficile. Dès lors, les cercles proches et de confiance sont privilégiés par les agriculteur·ices qui envisagent la transmission. L'imminence de la transmission d'une ferme ne fait donc pas toujours l'objet d'une annonce publique, mais elle reste souvent confinée dans l'entourage proche.

S'appuyant sur ces considérations, plusieurs structures ont mis en place des outils pour recueillir des informations au niveau local. Ces actions s'appuient sur des personnes-ressources ayant connaissance de la situation des fermes du territoire, pour relayer les informations auprès des structures en capacité d'accompagnement. Ce rôle de personne "référente" n'implique pas nécessairement de temps de formation - Val de Garonne Agglomération n'en met pas en place -

bien qu'un temps de sensibilisation aux enjeux de la transmission (CIVAM 35 IT), voire de formation en pair à pair, puisse être organisé (PNR Haut Languedoc). La mise en œuvre du repérage repose ensuite tantôt sur les personnes formées elles-mêmes (PNR du Haut Languedoc), tantôt est effectué avec la structure motrice (CIVAM 35 IT, Val de Garonne Agglomération). Dans tous les cas, un suivi est réalisé, avec des réunions régulières du réseau (PNR du Haut Languedoc) ou une réunion de restitution (CIVAM 35 IT). La majorité des structures de cette catégorie s'appuie sur des élus ou des réseaux d'élus pour mettre en place le repérage. Cela permet, d'après les enquêtés, de répondre non seulement à la problématique du maillage du territoire, multipliant les sources d'informations, mais aussi de prendre en compte l'enjeu de la confiance dans la prise de contact. En outre, c'est un atout pour mobiliser d'autres élus autour, comme le souligne Elora Dutranais du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Ainsi, la prise de contact avec les agriculteur·ices peut être réalisée avec la présence d'un tiers de confiance, ici des élu·e·s référent·e·s à Val de Garonne Agglomération.

En termes de résultats, les initiatives de ce type démontrent la longueur de la temporalité des transmissions agricoles. Toutefois, toutes soulignent l'impact des actions dans la mise en mouvement, le sentiment de légitimité de la part des personnes ainsi mobilisées, élu·es référent·es comme agriculteur·ices rencontré·es. Par exemple, dans le Haut-Languedoc, une commune a fait des recherches sur les biens vacants pour les acheter. Plusieurs questions subsistent toutefois, au regard de ces actions : comment mobiliser les élu·es qui ne sont pas initialement sensibles à la question agricole et du renouvellement des générations (PNR du Haut Languedoc) ? Comment mettre autour de la table les acteurs et actrices de la transmission agricole, pour mutualiser les informations récoltées (Val de Garonne Agglomération) ?

PORTE À PORTE TRANSMISSIBILITÉ

CIVAM 35 INSTALLATION TRANSMISSION (ILLE-ET-VILLAINES)

Un porte-à-porte à l'improviste, pour toucher les futur·es retraité·es agricoles qui pensent que leur ferme n'est pas transmissible.

Le CIVAM 35 Installation Transmission (IT) agit sur un territoire majoritairement laitier, largement soumis à la déprise agricole. Pour ouvrir la discussion sur l'avenir de la ferme, la structure fait le choix d'une méthode directe, en allant à la rencontre des personnes qui vont être en âge de transmettre leur ferme et voir où elles en sont.

Objectifs : toucher les futur·es retraité·es agricoles qui pensent que leur ferme n'est pas transmissible, en allant à la rencontre des personnes qui vont être en âge de transmettre leur ferme et voir où iels en sont, et proposer les accompagnements à la transmission disponibles.

Acteurs : En 2023, le porte-à-porte a concerné le Bassin Versant du Haut-Couesnon, le Val d'Ille-Aubigné, Redon Agglomération et Saint-Méen-Montauban. Le projet est monté avec les élu·es, et le CIVAM 35 IT réalise les porte-à-porte transmissibilité en Ille-et-Villaine.

Mise en oeuvre :

- Sensibilisation-formation des élu·es aux enjeux de la transmission par le CIVAM 35 IT et création d'une liste des agriculteur·ices à aller rencontrer, en dialogue avec les élu·es. Cette discussion s'appuie notamment sur les priorités du territoire en termes de politiques agricoles (captage d'eau, élevage..).
- Réalisation du porte à porte, dans l'objectif d'établir un premier contact et de recueillir les coordonnées de la personne rencontrée.
- Restitution avec les élus, acteurs agricoles et agriculteur·ices rencontré·es.
- Appel téléphonique auprès des personnes enquêtées pour faire le point sur le projet de transmission un an plus tard.

Résultats : En 2022, 50 personnes ont été rencontrées, et plus de 80 en 2023. Ce travail permet avant tout d'établir un état des lieux de l'avancement des transmissions sur le territoire, et d'identifier les freins humains. À Redon, les freins identifiés sont le tabou et la pression de l'entourage sur le projet de transmettre, ainsi que la réticence vis-à-vis de repreneurs non issus du milieu agricole. Lors de la rencontre, si elle est intéressée, la personne rencontrée se voit proposer de participer à une formation transmission ou à un diagnostic de transmission de la ferme. Sur la communauté d'agglomération de Redon, 27 personnes se sont dites intéressées de participer à un accompagnement de la collectivité dans le cadre de l'Observatoire Installation-Transmission. Le porte-à-porte est enfin un appui pour la mise en mouvement des élu·es et des agriculteur·ices autour de l'enjeu de la transmission. 28 des 31 communes de la communauté d'agglomération de Redon ont désigné des "référent·es installation-transmission", qui prendront part à l'observatoire. Par ailleurs, le réseau CIVAM propose une formation "découvrir le porte à porte transmissibilité et s'outiller", à destination des personnes qui accompagnent la transmission.

RÉFÉRENTS COMMUNAUX INSTALLATION-TRANSMISSION

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION (LOT-ET-GARONNE)

La mise en place d'un porte-à-porte avec l'appui de Référent·es Communaux·ales, pour construire une cartographie des difficultés de reprise selon la typologie des fermes.

Le territoire de Val de Garonne Agglomération est couvert à 58% par sa surface agricole. Souhaitant œuvrer pour la souveraineté et la pérennité de l'agriculture et de l'alimentation localement, le Conseil d'Agglomération fait le choix de mettre en place une politique agricole et alimentaire spécifique. Sur le plan de la transmission agricole, il s'appuie sur la méthodologie de porte-à-porte, développée par le CIVAM 35 IT, en l'adaptant aux dynamiques présentes sur le territoire. Val de Garonne Agglomération met alors en place un repérage des agriculteur·ices en âge de partir en retraite en s'appuyant sur des Référent·es Communaux·ales. La collectivité a défini pour cela 3 communes pilotes, leur demandant de désigner une ou deux personnes référentes.

Objectif : Établir une cartographie des difficultés de reprise selon la configuration des fermes, les systèmes de production et le territoire.

Acteurs : Val de Garonne agglomération, chargée de mission Agriculture et élu·es des communes désigné·es Référent·es communaux·ales.

Mise en oeuvre :

- Définition d'un·e Référent·e communal·e, désigné·e par la commune concernée
- A partir d'une carte préétablie par les services de Val de Garonne Agglomération, cartographie des fermes et des agriculteur·ices à contacter en priorité, au nombre de 10 ou 12.
- Envoi d'un courrier pour prévenir les agriculteur·ices repéré·es d'une visite improvisée à venir, courrier signé de Val de Garonne Agglomération et de la commune.
- Rencontre spontanée, avec la chargée de mission du PAT et l'elu·e référent·e

Gestion des données : Lors de chaque rencontre avec un·e agriculteur·ice, la chargée de mission fait remplir à l'agriculteur·ice une grille d'enquête, qui comprend les caractéristiques de la ferme, l'historique, l'âge, la suite. Sur la grille figure une mention d'accord du partage de ces informations avec les partenaires du Plan Alimentaire Territorial.

Moyens : 1 salariée mobilisée

Résultats : Projet en cours de réalisation

ÉLUS SENTINELLES

PNR HAUT LANGUEDOC (HÉRAULT, TARN)

Un réseau d'élus sentinelles, pour outiller les élus
sur la gestion de la transmission agricole sur leur territoire.

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc subit une importante déprise agricole, les surfaces agricoles utiles étant remplacées peu à peu par de la forêt. La volonté des élus est de lutter contre ce phénomène, notamment en favorisant la transmission des fermes. Le PNR a alors mis en place un dispositif d'accompagnement individuel des élus, commune par commune, pour trouver du foncier agricole et installer des porteur-euses de projet sur le foncier communal. Trop chronophage et peu efficace, il a été remplacé par un nouveau dispositif de formation collective des élus, en partenariat avec l'association Terre de Liens. La formation est pensée dans une démarche de co-construction, associant les élus dans sa conception.

Objectifs : Outiller les élus des communautés de communes impliquées, pour leur permettre de participer à la gestion du foncier agricole de leur territoire.

Acteurs : L'association Terre de Liens tient le rôle de prestataire pour construire et animer les formations. Pour chaque communauté de communes choisie, l'implication des élus joue sur le nombre de personnes sensibilisées.

Mise en oeuvre :

- Invitation des élus de la communauté de communes visée aux temps de formation. La présence éventuelle d'une personne motrice au sein de la communauté de communes est un atout fort, permettant de mobiliser les élus plus facilement.
 - Première réunion de rencontre générale. Le premier moment de la formation est l'occasion de présenter le contexte et un diagnostic du foncier agricole du territoire. Terre de Liens anime la description des outils à disposition des élus, via la plateforme RECOLTE. Ce temps est aussi l'occasion de construire la structure du réseau d'Élus Sentinelles.
 - Seconde réunion d'accélération du projet. Appuyée sur la méthode du co-développement, cette réunion permet de revenir sur une situation de blocage vécue par un·e élu·e. En partageant leurs expériences et répondant à la problématique, les personnes présentes tentent alors de trouver une solution.
 - Troisième réunion de formation sur le logiciel de cartographie. La communauté de communes ayant accès à Mon Territoire Carto, ce temps est l'occasion de former les élus à l'utilisation de cet outil, pour mieux appréhender la veille des échanges de foncier agricole.
-

-
- Quatrième réunion de speed meeting entre les élus et les structures de l'accompagnement agricole (Safer, Terre de Liens, Chambre d'Agriculture...). Grâce à ce temps de rencontre, les élu·es et les structures peuvent partager leurs expériences, leurs fonctionnements et leurs objectifs respectifs quant au travail sur la transmission agricole. Cela permet également aux structures de découvrir les opportunités d'accompagnement des collectivités territoriales.

Gestion des données personnelles : Pour assurer le respect du RGPD, seul le prénom de l'agriculteur·ice et le contact de la personne qui a transmis l'information sont partagés.

Résultats : Au total, 19 élus volontaires représentant 13 des 20 communes de l'EPCI se sont présentés. La formation a permis à des élus d'avoir des échanges avec des futurs cédants, d'affirmer la légitimité des mairies à agir sur le foncier. Une commune a notamment entamé une recherche de biens vacants pour les acheter.

II. GROUPES D'ÉCHANGE LOCAUX

Les informations sur les fermes à transmettre ou en transmission passent difficilement d'un réseau à l'autre. Les acteurs de l'accompagnement agricole travaillent facilement en silo, n'étant pas dans les mêmes locaux ni même dans les mêmes réseaux. Le manque de porosité entre ces entités peut être pallié par l'interconnaissance. C'est ce que visent les structures qui mettent en place des groupes d'échange locaux : favoriser l'interconnaissance, le partage d'information, jusqu'à la coopération pour résoudre des situations parfois complexes.

La mise en œuvre d'un comité local est propre à chaque territoire et a sa spécificité. Si en Alsace, le Comité Local animé par Terre de Liens regroupe collectivités locales et citoyens bénévoles, celui de la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont Blanc regroupe des acteurs professionnels et économiques. En outre, les actions mises en œuvre par ces comités locaux diffèrent également : d'actions ponctuelles et de sensibilisation par le comité local de Terre de Liens Alsace à des comités de pilotage pour résoudre des situations foncières au sein de la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont Blanc. L'animation de ces groupes est aussi un paramètre important, tant sur la position de la structure porteuse que sur le temps de travail consacré. Si la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont Blanc mobilise un temps plein sur le Comité Local Installation Foncier, seul un tiers du temps de travail de la chargée de mission de Valence Romans Agglomération est dédié à la question de l'installation transmission. Enfin, le cadre qui structure ces groupes d'échange est une donnée importante, notamment pour assurer le respect de la protection des données personnelles. Terre de Liens Alsace a résolu cette problématique en proposant aux membres du CLIT de signer une charte de confidentialité.

Ces groupes de partage d'information et de coopération inter-structures sont des centres importants pour l'interconnaissance de structures qui travaillent sur les mêmes sujets et sur les mêmes territoires, mais sans forcément être amenées à coopérer. En les amenant à se mettre autour d'une même table et à travailler ensemble, les groupes locaux favorisent la coopération et la réactivité sur des situations de blocage, comme en témoigne la personne enquêtée pour la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont Blanc.

COMITÉS LOCAUX INSTALLATION TRANSMISSION ALSACE

TERRE DE LIENS ALSACE

Un comité local installation transmission, pour suivre les dossiers de transmission et partager les informations localement

En Alsace, l'association Terre de Liens Alsace effectue une grande partie du travail d'accompagnement complémentaire à celui de la chambre d'agriculture. A la demande de 3 communes, Orbey, Lapoutroie et Sainte-Marie-aux-Mines, Terre de Liens Alsace a d'abord effectué un travail de diagnostic des transmissions sur le territoire, à partir de rencontres avec les mairies et d'entretiens auprès des cédant·es et porteur·euses de projet. La base de données ainsi constituée a permis de qualifier les leviers et freins à la transmission des fermes en montagne sur le territoire alsacien, et d'identifier des orientations prioritaires. A l'anniversaire de la restitution de ce travail, un an plus tard, des Comités Locaux Installation Transmission sont lancés.

Acteurs : les communes membres du CLIT, au moins un ou une agriculteur·ice volontaire par commune, des représentant·es d'associations locales (Pas à Pas et Terre de Liens).

Mise en oeuvre :

- Réunions régulières des acteurs membres des CLIT
 - Réception des sollicitations de porteurs de projets ou de cédants sur le territoire concerné.
 - Suivi de l'avancée des dossiers d'installation, de transmission, et d'association en lien avec les fermes du territoire suivis par le CLIT
 - Partage des informations sur l'installation-transmission et sur l'accompagnement des porteur·euses de projets et des cédant·es.
 - Réalisation d'une cartographie pour visibiliser le travail du CLIT
 - Définition des actions collectives du CLIT : visite d'une ferme cédante avec le BPREA, organisation d'un ciné débat, d'un café transmission...

Gestion des données, RGPD : Les participant·es signent une charte de confidentialité, qui précise les canaux utilisés pour la diffusion des informations partagées au sein du CLIT, la possibilité de stockage des documents diffusés sur des plateformes collaboratives, et précise que l'accès à ces données est personnel. Chaque membre du CLIT doit signer cette charte et s'engager à la respecter.

COMITÉ LOCAL INSTALLATION FONCIER

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SAVOIE MONT-BLANC

Un Comité Local Installation Foncier (CLIF), décliné en plusieurs instances, de réunions techniques à des réunions de médiation

Le territoire de la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont Blanc est très attractif pour la filière laitière. Composée de nombreuses petites fermes qui livrent à de petites coopératives, qui transforment le fromage sous des signes de qualité, la filière est structurée pour être résistante économiquement. En revanche, un travail de diagnostic avec les Plans Alimentaires Territoriaux a permis de mettre en lumière la difficulté pour les porteur·euses de projet des autres filières à s'installer, notamment en maraîchage. Bien que le territoire rencontre peu de difficultés sur la reprise des fermes, la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont Blanc tient alors à soutenir les projets de transmission agricole.

Acteurs impliqués :

- Un Comité de pilotage (COPIL) élargi qui regroupe 1 à 2 fois par an des élu·es, représentant·es agricoles, la communauté de communes, des technicien·nes de la chambre d'agriculture, la Safer, la Direction Départementale des Territoires (DDT), le département, des représentants du Groupement de Développement Agricole (GDA), des syndicats agricoles, des coopératives, la Fédération Départementale des CUMA, l'Adabio, l'ADEAR, Terre de Liens.
- Un COPIL restreint pour les décisions plus urgentes, qui réunit 1 à 3 fois par an la communauté de communes, la chambre d'agriculture, la Safer, la DDT, le département et les agriculteurs concernés.
- Des réunions locales de médiation, mobilisées lorsque des transmissions sont à soutenir au niveau local.
- Le CLIF est animé par un conseiller de la Chambre d'Agriculture, en lien avec la Communauté de communes et les agriculteur·ices du territoire.

Mise en oeuvre :

- En 2022, la conseillère Installation Transmission de la Chambre d'Agriculture présente un diaporama de diagnostic. Sur chaque territoire, elle a étudié les installations et les transmissions à venir, en s'appuyant sur les DICA et sur les données internes à la chambre.
-

-
- Les agriculteur·ices de plus de 55 ans ainsi repéré·es ont été contacté·es, pour connaître les projets de transmission et la volonté, ou non, d'être suivi·e sur le sujet. Cette base de données doit maintenant être mise à jour et suivie.
 - La Chambre d'Agriculture diffuse l'information de l'existence du CLIF dans les bulletins municipaux, dans l'infolettre, pour faire connaître le dispositif et améliorer sa portée.
 - Selon la situation, le CLIF peut se saisir pour proposer un accompagnement sur la transmission, des informations sur la retraite agricole, sur les questions juridiques. Le dispositif a un rôle particulier à jouer si la ferme n'est pas transmissible en l'état.

Moyens : 1 salarié·e mobilisé·e à temps plein. Les collectivités financent le dispositif, grâce aux subventions FEADER notamment.

PÔLE RESSOURCE

VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION (DRÔME)

Un regroupement d'acteurs sur la base de leurs spécificités pour favoriser l'interconnaissance et mettre en place des actions communes

La plaine de Valence fait l'objet de spéculation sur le foncier, étant constituée de grandes fermes en grandes cultures en bordure de ville. Face au déficit de repreneurs, le Plan Alimentaire Territorial de la ville imagine un dispositif pour identifier les agriculteurs et leur proposer un accompagnement, en s'appuyant sur les acteurs du territoire et leur expertise.

Acteurs impliqués :

- ADEAR
- Aglobio
- CIVAM
- Chambre d'Agriculture
- Fermes Partagées
- Safer
- Terre de Liens
- Solidarités Paysans

Mise en oeuvre :

- Rencontre du Pôle Ressource tous les 3 mois. Ces réunions permettent aux structures de se connaître et de travailler ensemble, en partageant les informations à un niveau général : actualités des installations et transmissions des structures, annonces ou contacts de cessions, point sur les situations en cours.
- Le choix des acteurs présents a été réalisé selon leurs compétences : sur la gestion foncière (Safer, TDL), sur l'accompagnement à l'installation et la transmission (ADEAR, Agrobio, la Chambre d'Agriculture), sur l'accompagnement des collectifs (Fermes Partagées)
- L'ensemble des structures mène des actions de sensibilisation, notamment auprès des agriculteur·ices en activité, pour ouvrir la discussion sur l'éventualité de la transmission. Ces actions visent l'objectif de toucher un large public.

Moyens : 1 salarié·e, représentant un tiers du temps de travail

COMITÉ LOCAL INSTALLATION TRANSMISSION

DIEULEFIT BOURDEAU (DRÔME)

Un dispositif adapté à la réalité économique et humaine de la communauté de communes de Dieulefit Bourdeau, petite collectivité agricole.

La communauté de communes Dieulefit Bourdeau est une collectivité relativement petite, regroupant un territoire de moins de 10 000 habitant·es, dont $\frac{1}{3}$ des terres sont agricoles. Depuis 20 ans, la collectivité effectue un travail d'accompagnement sur l'agriculture, l'installation, la transmission, le foncier. Le CLIT a été créé d'abord en 2012, avant d'être mis en hibernation en 2018. En 2023, l'embauche d'un stage a permis la mise à jour du diagnostic foncier agricole et la relance du CLIT. Aujourd'hui, ce CLIT a vocation à effectuer une veille sur les situations et à faire réseau, pour favoriser le partage d'informations.

Acteurs impliqués : Chambre d'Agriculture, SAFER, Terre de Liens, ADEAR, Solidarité Paysans, les élu·es de la collectivité.

Mise en oeuvre :

- Groupe d'élus : Effectuent une veille des dossiers SAFER, des contacts agricoles et des informations sur les projets de transmission. Ces réunions sont également l'occasion de suivre l'évolution des friches agricoles sur le territoire. Les élu·es impliqué·es sont directement sensibilisés à l'enjeu de la transmission, étant souvent des ancien·es agriculteur·ices, ou siégeant à la SAFER.
 - Réunions d'acteurs agricoles : Une fois par an, la collectivité réunit la Chambre d'Agriculture, Terre de Liens, Solidarité Paysans, la SAFER via le projet alimentaire territorial. Cela s'adapte aux contraintes budgétaires de la collectivité (2 200€ dédiés à l'enjeu de maîtrise du foncier du 5 ans).
 - Financement d'actions à travers les structures d'accompagnement : Ces actions collectives sont complétées par le financement, de la part de la collectivité, d'actions mises en place par des structures agricoles. Par exemple, la collectivité finance une soirée mise en place par la SAFER et Terre de Liens à destination des propriétaires de foncier agricole.
-

III. PARTAGE D'UNE BASE DE DONNÉES

La transmission d'une ferme, processus tout à la fois personnel, administratif, financier et humain, est un parcours de temps long. Dès lors, l'anticiper permet d'assurer son aboutissement avant l'âge de départ en retraite, et d'éviter le départ des terres à l'agrandissement. Pour l'anticiper, il peut être bénéfique d'avoir accès aux bases de données renseignant l'âge des agriculteur·ices, pour les contacter bien en amont de la cessation d'activité pour le départ en retraite.

Par les données qu'elle possède sur les agriculteurs·ices mutualisés, la MSA dispose de ces informations pour repérer les agriculteur·ices sur le départ. Ce sont ces informations qui sont utilisées pour envoyer les lettres de rappel d'effectuer la DICA, Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole. Si cette liste existe bien, elle fait toutefois l'objet d'une protection, en raison de la nécessité de confidentialité dans le traitement des données personnelles. Toutefois, les exemples de Mulhouse et des Alpes de Haute Provence démontrent qu'il est possible de trouver des méthodologies de partage de ces listes de données, pour les mettre au service du repérage des futurs cédants. Ces dispositifs peuvent tout autant être menés par des acteurs institutionnels, comme la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence, que par des acteurs associatifs comme Terre de Liens Alsace. Des cadres stricts sur la confidentialité sont établis par les structures animatrices, pour respecter la protection des données personnelles. Un dispositif d'animation est ensuite pensé autour, s'appuyant sur les collectivités territoriales, la Chambre d'agriculture, les syndicats ou encore la Safer. L'observation de l'expérience de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence illustre bien, par ailleurs, l'importance de communiquer sur le dispositif, et d'organiser des événements ouverts. Lorsque les données de la Chambre d'Agriculture ou de la MSA ne sont pas disponibles, il est également possible de mettre en place une plateforme dédiée. Ce type de plateforme, créée par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ou la Métropole de Rouen, est à destination des porteurs de projet comme des agriculteur·ices cédant·es.

L'appui sur ces bases de données, grâce à la coopération des organismes qui les établissent, a un double effet pour l'accompagnement des transmissions. D'une part, cela rend plus efficace le travail de partage d'informations, permettant de prioriser les situations à partir de la caractérisation des fichiers partagés. D'autre part, la consultation de ces données permet d'anticiper les situations de départ et les éventuels blocages, comme le montre l'expérience des Alpes de Haute Provence. Il nécessite toutefois, pour être exploitable, de mettre en place une méthodologie de traitement de ces données.

CELLULE FONCIÈRE INSTALLATION TRANSMISSION

TERRE DE LIENS ALSACE

**Une enquête auprès des agriculteur·ices de plus de 50 ans, rendue possible
par le partage des bases de données de la DDT et de la DRAAF**

Fortement implanté en Alsace, l'association Terre de Liens agit aux côtés de Bio en Grand Est sur l'installation agricole et la transmission des fermes. La structure met en place des actions en ce sens depuis 2014, notamment à travers l'envoi d'une lettre d'information à tous les agriculteurs de plus de 50 ans des réseaux de l'ADEAR, de la Confédération Paysanne, de Bio en Alsace et de Terre de Liens Alsace. Elle permet de diffuser l'offre des formations de l'ADEAR, les informations sur les diagnostics transmission de Terre de Liens et de l'ADEAR, le lien de la plateforme Objectif Terre, ainsi qu'un agenda des événements autour de la transmission. Elle organise également des événements pour faire se rencontrer des agriculteurs futurs cédants, et leur faire rencontrer des porteurs de projet. Cela peut prendre la forme de cafés installation transmission, ou de théâtres forum pour mobiliser les cédants. Pour approfondir encore l'approche, Terre de Liens Alsace a mis en place, avec Bio en Grand Est, une enquête sur l'avenir des fermes des agriculteur·ices de plus de 50 ans, en s'appuyant sur le partage d'une base de données.

Acteurs impliqués : Terre de Liens Alsace, Bio en Grand Est, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Safer.

Mise en oeuvre :

- Mise en place d'une enquête sur la sensibilité à la transmission auprès des agriculteur·ices en agriculture biologique de Mulhouse Alsace Agglomération et Saint-Louis Agglomération. En 2020, Terre de Liens s'appuie sur une méthodologie développée par Bio Hauts de France pour comprendre la sensibilité des agriculteur·ices à l'agriculture biologique. Elle établit alors une grille d'entretien pour connaître les profils des agriculteur·ices de plus de 50 ans. L'enquête permet d'entrer sur le territoire, en établissant un tableau de l'agriculture et des agriculteur·ices du territoire.
 - Demande des données des agriculteur·ices aux administrations compétentes. Les collectivités territoriales mobilisées demandent à la DDT et à la DRAAF de communiquer les fichiers de contact des agriculteur·ices installé·es sur leur territoire.
-

-
- Qualification du fichier et échantillonnage. À partir de ce fichier excel, composé de numéros de téléphone et d'adresses mail, les structures ont effectué un travail de recherche pour retrouver l'âge des agriculteur·ices listé·es, en s'appuyant sur les données VIVEA. Cela a permis d'établir un échantillonnage des fermes. Les administrateurs bio, les réseaux locaux, la Chambre d'Agriculture et les services d'eau ont également fait appel à leurs réseaux et administrateurs, pour avoir des informations sur la situation des fermes échantillonnées.
 - L'enquête est également mise en place à Strasbourg, en partenariat avec la Safer et la Chambre d'Agriculture.
 - Suivi de l'enquête. Après un an ou plus, les enquêté·es font l'objet d'un suivi par un appel téléphonique.

Moyens : dispositif financé par l'Agence de l'Eau

« Ce sont de grands coups de filet qui permettent de ramener peu de projets à chaque fois, mais si on en a 1 c'est déjà bien ».

COMITÉ LOCAL TRANSMISSION

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Des comités locaux installation transmission appuyés sur
le partage des données DICA par la MSA**

Le département des Alpes de Haute Provence est face à un contexte très favorable sur la transmission. Dans la région, peu de fermes n'ont aucun candidat, sauf en cas de problème ponctuel. Pour 100 départs, 100 personnes s'installent, l'agrandissement de la taille des exploitations est mesuré. En outre, les dynamiques sociales sont favorables : la Chambre d'Agriculture fait figure d'administration de proximité, quelle que soit la couleur syndicale. Le bureau de la Chambre, majoritairement FNSEA, est d'ailleurs élargi à la Confédération Paysanne. Elle fait donc l'objet de peu de défiance, facilitant les actions de ses chargé·es de mission.

Acteurs impliqués : Chambre d'Agriculture, Safer (conseillers techniques), MSA (conseillers en protection sociale), Confédération Paysanne, Jeunes Agriculteurs, FDSEA (les syndicats désignent des membres locaux pour être représentés), PNR du Verdon et PNR du Luberon.

Mise en oeuvre :

- 6 comités locaux sur 6 territoires différents, avec 1 réunion par an chacun.
- Lors des CLIT, les membres s'appuient sur la liste des noms des destinataires de la DICA pour échanger sur les situations individuelles, par ordre de priorité. Cela permet de partager une vue d'ensemble des agriculteur·ices et des enjeux par territoire.
- Outre ces comités locaux, le Point Accueil Transmission accompagne 60 à 80 paysan·nes par an, notamment par téléphone, pour un suivi pluriannuel. L'ADEAR et la Chambre d'Agriculture organisent les rencontres de la transmission. Ces rencontres sont par exemple composées de l'intervention d'un notaire sur le droit rural et du visionnage du film La Ferme des Bertrand.
- Dernièrement, le dispositif a été diffusé dans la presse locale et à travers des événements publics, pour le faire connaître localement.

Gestion des données : La Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence a passé une convention avec la MSA pour garantir la confidentialité des données partagées. La justification d'un tel partage s'appuie sur la nécessité de s'appuyer sur des sentinelles locales pour repérer et apporter des solutions aux situations de blocage. Les partenaires signent alors une obligation de confidentialité, et le démarchage est interdit. Seuls le nom et la commune sont partagés.

Moyens : 1 ETP sur la transmission.

Résultats : Le dispositif étant transparent, les élu·es peuvent se rendre compte des effets et des actions mises en place. Il n'y a donc pas d'attente de résultat ni de justification. Cela permet à la chargée de mission de prendre le temps de repérer les agriculteur·ices qui ont besoin d'un accompagnement vers la transmission bien en amont. Depuis 2019, 292 agriculteur·ices ont été contacté·es en amont de leur transmission. Après 6 ans de dispositif, les agriculteurs anticipent leur transmission et prennent contact avec le Point Accueil Transmission en amont.

*(voir le retour d'expérience présenté par Maïté Martinez-Garcia,
chargée du Point Accueil Transmission à la Chambre d'Agriculture
des Alpes de Haute Provence, dans la vidéo du webinaire)*

COMITÉ TRAJECTOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES (LOIRE-ATLANTIQUE)

Un comité d'acteurs qui se réunit autour des données récoltées sur une plateforme de la collectivité locale, pour pallier la problématique de la protection des données personnelles.

En 2023, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres commande un diagnostic de territoire à la Chambre d'Agriculture. Celle-ci fait le constat que 26% des exploitations sont pilotées par des personnes de plus de 55 ans, parmi lesquelles 70% n'ont pas de projet de transmission connue. Il est alors décidé de lancer une dynamique multi-acteurs, portée par la collectivité locale, pour partager les données et renforcer l'accompagnement des installations agricoles et transmissions de fermes. Ces réunions d'acteurs, appelées Comités Trajectoires, permettent de faire le constat des stratégies foncières de maintien de l'agriculture qui existent sur le territoire, et de passer en revue les situations de transmissions sur le territoire. Pour cela, ils avaient besoin d'une base de données. Or, la Chambre d'Agriculture ne pouvant transmettre ses données internes sur les agriculteur·ices du territoire, la Communauté de communes a fait le choix de devenir une porte d'entrée pour futur·es cédant·es et porteur·euses de projet, en créant une plateforme en ligne.

Acteurs : DDTM de Loire Atlantique, CIAP 44, SCIC Nord Nantes, Terre de Liens Pays de Loire, CIVAM Loire Atlantique, le département, la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire, la Safer des Pays de la Loire, le GAB 44 et CAP 44. Le comité est animé par l'élue à l'agriculture.

Mise en oeuvre :

- Le comité trajectoire se réunit de manière institutionnelle 4 à 5 fois par an. L'ordre du jour est défini en amont, par une réunion entre la Communauté de Communes, la Chambre d'Agriculture et CAP 44.
 - Le comité a un rôle technique. Les données des porteur·euses de projet et futur·es cédant·es, saisies sur le formulaire en ligne, sont retranscrites dans un tableur partagé lors des comités trajectoire. Les acteurs du comité se répartissent alors les rôles, en fonction des affinités et des compétences des structures. Sur les transmissions, lorsque l'agriculteur·ice ne souhaite pas d'accompagnement, une personne de confiance (élu·e, proche, voisin·e) est désignée pour débloquer la situation. Parfois, la désignation d'un groupe local est nécessaire pour faire avancer le dossier.
 - Ce travail est soutenu par l'abonnement de la communauté de communes à la plateforme de veille foncière de la Safer, qui transmet les informations de vente des surfaces agricoles. La Communauté de communes peut alors activer des leviers, si elle s'aperçoit que le devenir des terres ne correspond pas à ses priorités.
-

-
- En outre, la Chambre d'Agriculture réalise des missions de sensibilisation individuelle (par téléphone auprès des agriculteur·ices de plus de 57 ans) et collective (organisation de matinées info cédants, avec la MSA et la Safer).

Résultats :

L'accompagnement des transmissions est un accompagnement long et pas toujours concluant. Le Comité se retrouve face à des agriculteur·ices qui ne souhaitent pas être accompagnés à la transmission. Et pour les groupes communaux déjà mis en place, les choses avancent doucement. La plateforme de veille foncière a permis de faire préserver 50 ha de terres, mais les transmissions sont des histoires humaines et techniques plus compliquées. En revanche, les actions de sensibilisation collective mobilisent beaucoup d'agriculteur·ices, cela permet de confronter les agriculteur·ices cédant·es aux problématiques des porteur·euses de projet. Par ailleurs, la coopération entre les acteurs qui figurent autour de la table nécessite une relation de confiance.

OBSERVATOIRE DU FONCIER

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Une plateforme pour établir une base de données des porteurs et porteuses de projet, première étape de l'observatoire du foncier agricole

Le PAT a été mis en place en 2018, suite à un diagnostic qui a mis en évidence les lacunes du territoire, sur l'appui d'un fort volontarisme politique. Le dispositif de l'observatoire est créé en 2019 pour répondre à l'absence d'outil pour recenser les porteurs de projet et les cédants, dans l'objectif de les mettre en lien. Par une plateforme en ligne, la Métropole de Rouen recueille les demandes des porteur-euses de projet. Le projet, d'abord centré sur l'accompagnement des porteurs de projet, s'oriente maintenant vers le développement de l'accompagnement des cédants.

Acteurs impliqués : Chambre d'Agriculture, Safer, Bio en Normandie, Terre de Liens, CIVAM Allouville, services de la métropole concernés par les thématiques agricoles.

Mise en oeuvre :

- 1 groupe de travail technique, qui reprend la liste des porteurs de projet inscrits à l'observatoire pour vérifier s'ils sont déjà accompagnés par une structure partenaire, partager les informations pour savoir comment les accompagner au mieux
- En construction : 1 groupe de travail prospectif, élargi. Définit une stratégie foncière agricole, identifie les enjeux par secteur du territoire, définit les outils pour y répondre : baux ruraux, règles environnementales, paiements pour services environnementaux.

Gestion des données : Les personnes qui s'inscrivent sur la plateforme de l'observatoire donnent leur accord pour le partage de leurs données avec les partenaires. La légitimité de la collectivité est un avantage pour la collecte de ces données.

CONCLUSIONS

Les initiatives recensées démontrent la diversité des configurations possibles pour un dispositif de repérage anticipé des fermes sans succession. Par la multiplicité des acteurs impliqués, les différentes mobilisations des collectivités locales, ou encore l'ensemble des outils mis en place, l'enquête illustre que les dispositifs de repérage doivent s'adapter aux conditions du terrain et aux dynamiques qui se jouent entre les structures. Un paramètre subsiste toutefois, celui de la coopération inter-structure. Depuis le porte à porte jusqu'à la gestion du foncier par la métropole, un outil mobilisé dans l'ensemble des initiatives observées est celui du partage de réseaux, de ressources et d'informations.

En outre, l'introduction posait le constat selon lequel la transmission est un dispositif qui se déroule sur une **temporalité longue**. Les résultats des initiatives recensées illustrent bien cet aspect, abordant l'importance de **développer de la confiance, l'interconnaissance**, ou encore **le partage d'informations**. Un dispositif plus ancien comme celui des Alpes de Haute Provence montre par ailleurs un résultat probant, les cédants contactant d'eux-mêmes la structure. Il n'est toutefois pas possible d'y voir une causalité, l'enquête devrait être approfondie pour l'affirmer.

Enfin, les acteurs-ices enquêtés soulignent presque tous-tes **la place importante des collectivités locales** dans les processus de repérage des cédants. Quand elles ne sont pas structure porteuse de l'initiative, elles sont dans la majorité des cas au cœur ou dans l'ensemble des acteurs mobilisés. On peut faire l'hypothèse que la connaissance du terrain par la position des élus locaux, les moyens humains et les compétences administratives sont autant de leviers qui facilitent l'action publique de cette échelle administrative. On soulignera toutefois la réticence de certaines collectivités à financer les structures de l'accompagnement agricole, voire leur désengagement des actions para-agricoles. Au regard de la présente enquête, ces choix politiques peuvent être questionnés. L'enjeu de la transmission des fermes pourrait pourtant être saisi par les citoyen·nes. Cela correspond au rôle que se donne l'Alterfixe : créer du lien local entre agriculteur·ices et citoyen·nes, pour maintenir des fermes nombreuses, à taille humaine et diversifiées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Lataste, D. *Agrandissement des exploitations agricoles. Quel coût pour les territoires ?* Pour, N° 237-238(1), 22-29, 2019. [Lire ici](#)
 2. Foucaud-Scheunemann, C., Détang-Dessendre, C., Hostiou, N., Piet L. et Purseigle, F. *Renouveler les générations, Société et territoires*, *inrae.fr*, 06 mars 2025. [Lire ici](#)
 3. Gaté, R. et Latruffe, L. *Difficultés rencontrées lors de la transmission d'exploitations agricoles. Le cas de la Bretagne*, *Économie rurale*, n° 351(1), 5-24, 2016. [Lire ici](#)
 4. Lataste, D. et Chizelle, B. *Transmettre sa ferme à un repreneur hors cadre familial Analyse et perspectives pour l'accompagnement*, Pour, N° 228(4), 15-27, 2015. [Lire ici](#)
 5. Mazaud C. *Portrait social des nouveaux agriculteurs. Parcours d'installation, pratiques et rapports au métier*, *ESA Angers*, Enquête Agrinovo, juin 2025. [Lire ici](#)
 6. Coly, B. *Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !*, CESE, 2020. [Lire ici](#)
 7. CIVAM. *Des idées pour transmettre : les dynamiques territoriales qui soutiennent la transmission*. [Lire ici](#)
 8. Gerald, C., Martinet, A., Berjot, S., Deguerne, D., & Huyghebaert-Zouaghi, T. *Passionnés à quel prix ? Passion pour le travail et interface vie professionnelle-vie personnelle des exploitants agricoles*, *Revue Canadienne des Sciences du Comportement / Canadian Journal of Behavioural Science*, 2023. [Lire ici](#)
-
- CIVAM 35. *Quand les collectivités s'emparent des questions d'installation-transmission, exemples en Ille et Vilaine*. [Lire ici](#)
- Terre de Liens. *Mobiliser les propriétaires à l'échelle d'un territoire : comment (et pourquoi) les collectivités peuvent agir ?* [Lire ici](#)
- C. Sovran, J-D Crola, N. Blin, M. Desriers, T. Martin, V. Rioufol, H. Wagner. *État des terres agricoles en France - rapport de Terre de Liens*, Terre de Liens, 2022. [Lire ici](#)
-



Association Alterfixe
61110 Athis Val de Rouvre
Contact : contact@alterfixe.fr
Site internet : <https://alterfixe.fr>
